



LA DÉCHÈTERIE EST RÉSERVÉE AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

- Tout apport extérieur au territoire sera refusé
- Les professionnels du territoire seront facturés selon les tarifs en vigueur
- Tout véhicule marqué sera considéré comme apport professionnel
- Des contrôles seront effectués